



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ergothérapeutes

Question écrite n° 122455

Texte de la question

M. Bruno Gilles appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les revendications exprimées par les professionnels ergothérapeutes. Ils voudraient une reconnaissance de leur diplôme au niveau d'une licence par l'application des accords de Bologne. Ils souhaitent obtenir des avantages sociaux semblables aux étudiants des filières médicales. Ils attendent la mise à jour du décret d'exercice pour accompagner et légiférer sur l'évolution de ce métier ainsi que la réalisation d'une nomenclature d'actes. Ils pensent que la mise en oeuvre d'un référentiel métier permettrait de faire évoluer de façon cohérente la profession. En conséquence, il lui demande les dispositions qu'entend prendre le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122455

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3909